

Note d'information n°15

Clarification de la situation des adhérents concernés par le crédit

Suite à la diffusion des notes d'information 12, 13, 14, et l'envoi des lettres d'avertissement à certains adhérents, le bureau exécutif d'ASTOS tient à **rassurer les adhérents qui nous ont soumis la demande pour financer leurs appartements par crédit bancaire conformément à la note d'information n° 11.**

Les lettres d'avertissement ont été envoyées à tout adhérent qui n'est pas à jour avec les appels de fond, y compris les adhérents qui veulent bénéficier d'un crédit. Nous tenons à rassurer ces derniers que l'article 45 du statut d'ASTOS ne sera pas appliqué dans leur cas, et que leurs demandes de crédit sont bien prises en compte par le bureau exécutif d'ASTOS.

L'objectif est d'encourager les adhérents qui veulent bénéficier d'un crédit de participer aux appels de fond, au cas où ils auraient économisé une partie ou la totalité des sommes demandées. Cela impactera positivement leur classement lors de l'affectation des appartements.

Des détails supplémentaires concernant le classement et les affectations seront communiqués ultérieurement.

Bureau exécutif d'ASTOS

Essayegh Labib
Ramdane Nabil
Elalami Abdelhafid
Ouardani Laila

Zwita Nabil
Hakam Mohammed
Ettahiri Mourad
Lamkinsi Tarik

Benabbou Mohamed
Qabba Ibrahim Zakaria
Louragli Ismail